

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Nombre de suffrages  
exprimés : 15

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

---

**COMMUNE DE SAINT-JEAN-SAVERNE**

---

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020**

---

L'an deux mil vingt le mardi 30 juin, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean GOETZ, Maire ; à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 2 juin 2020.

Etaient présents : Mme Angèle BERNERT, Mme Anne MARTIN, Adjointes au Maire;

Mme KUGEL Bernadette, Mme LUTZ Nadège, Mme MAURER Sabrina Mme TERTRAIN Hélène, M. Joseph GROSS, M. Benoît GERBER, M. Pascal COMTE, M. Jean-Michel LORENTZ, M. Patrick HERRMANN, M. Charles SOLLER, M. Christophe JOSEPH, M. Laurent FREY ; conseillers municipaux.

En ouverture de séance monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour comme suit :

2020-29 Lotissement "les Jardins" : vente de terrain

2020-30 Divers et communication

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

<b>2020-22</b>	<b>Adoption du procès-verbal du 9 juin 2020</b>
<b>2020-23</b>	<b>Désignation d'un secrétaire de séance</b>
<b>2020-24</b>	<b>Travaux abbatiale acceptation de la participation du Conseil de Fabrique</b>
<b>2020-25</b>	<b>Vote des taux d'imposition des taxes directes locales</b>
<b>2020-26</b>	<b>Budgets primitifs 2020</b>
<b>2020-27</b>	<b>Droit de préemption urbain</b>
<b>2020-28</b>	<b>Désignation des délégués au GAS</b>
<b>2020-29</b>	<b>Lotissement "les Jardins" : vente de terrain</b>
<b>2020-30</b>	<b>Divers et communication</b>

**2020-22 Adoption du procès-verbal du 09 juin 2020**

---

Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2020 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

**2020-23 Désignation du Secrétaire de séance**

---

Mme Hélène TERTRAIN, Conseillère Municipale en exercice, a été désignée, à l'unanimité, Secrétaire de la présente séance.

## **2020-24 Travaux abbatiale acceptation de la participation du Conseil de Fabrique**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la participation financière du Conseil de Fabrique suite aux travaux suivants, réalisés à l'Eglise Saint Jean-Baptiste,

- Restauration de la tapisserie « la chasse des hommes sauvages », participation d'un montant de 992,79 euros
- Eclairage du chœur, participation d'un montant de 3 777,41 euros

Ces recettes seront imputées au compte 1328 de l'opération d'équipement N°61 du budget primitif 2020.

## **2020-25 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

---

Le Conseil Municipal, considérant les recettes nécessaires à l'équilibre du Budget primitif de l'exercice 2020 et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, le maintien des taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2020, comme suit :

<u>TAXE</u>	<u>TAUX</u>
Foncier bâti	12,91 %
Foncier non bâti	58,76 %

## **2020-26 Budgets primitifs 2020**

---

### **2020-26-01 Budget commune**

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité, le Budget Primitif communal pour l'exercice 2020, dont la balance s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES €</b>	<b>RECETTES €</b>
Section de Fonctionnement	542 914,25 €	542 914,25 €
Section d'Investissement	358 802,00 €	358 802,00 €

### **N°2020-26-02 Budget annexe lotissement**

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'unanimité le budget annexe lotissement pour l'exercice 2020 dont, la balance s'établit comme suit :

	<b>DEPENSES €</b>	<b>RECETTES €</b>
Section de Fonctionnement	943 536,00 €	943 536,00 €
Section d'investissement	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

## **2020-27 Droit de préemption urbain**

---

Décision prise par le Maire par délégation du conseil municipal :

Désistement de la commune à exercer de son droit de préemption sur la parcelle cadastrée suivante :

Section 3	Parcelle n° 493/389	Spittelfeld	643 m <sup>2</sup>
-----------	---------------------	-------------	--------------------

## 2020-28 Désignation des délégués au GAS

---

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Considérant que les principes de la mise en œuvre d'action sociale en faveur du personnel territorial est obligatoire du fait de la loi n° n° 84 - 53 du 26 janvier 1984,

Considérant que la commune a choisi de confier la gestion de cette action sociale au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin qui a contracté à cet effet plusieurs partenariats (CNAS, CEZAM, Garantie Obsèques) et accorde plusieurs prestations spécifiques (secours, prestations diverses...),

Considérant que les membres du conseil d'Administration du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin sont les représentants du CNAS localement,

Considérant qu'il convient de renouveler les instances de cet organisme,

Considérant que le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin comme le CNAS sont gérés paritairement,

Considérant qu'à cet effet, le Conseil Municipal doit désigner un délégué élu et un délégué agent qui assureront un contrôle sur la gestion de cet organisme, proposerons des évolutions en matière de prestation et représenterons la commune auprès de cet organisme,

Considérant que pour que les agents deviennent acteur de cette action sociale il convient de les accompagner,

Considérant les échanges administratifs et d'écoute entre la commune et le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (mouvement de personnel, listings, conseils...) il convient de désigner un agent qui assumera ces fonctions de « correspondant »,

Considérant que ce correspondant peut être le même que le délégué élu,

Vu la loi n° n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale,

Vu l'article 8 des statuts du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Désigne :

M. LORENTZ Jean-Michel, délégué élu

Mme LEFEVRE Chantal, délégué agent

Mme LEFEVRE Chantal, correspondant joignable par courriel à l'adresse : [mairie-st-jeansaverne@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-jeansaverne@wanadoo.fr)

Auprès du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin afin de représenter les intérêts de la commune et des agents en matière d'action sociale en leur faveur.

## 2020-29 Lotissement "les Jardins" : vente de terrain

---

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition d'un lot dans le lotissement « Les Jardins », qui a été déposée en mairie :

N° lot	Surface totale en are	Prix de vente HT	Prix de vente TTC	ACQUEREUR
11	2,68	27 247,56€	32 697,07€	Mme LEFEVRE Chantal 1, rue des Tonneliers - 57370 ST JEAN KOURTZERODE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la cession du lot précité et DONNE tout pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment de signer tout acte se rapportant à cette aliénation en qualité de représentant de la Commune.

## **2020-30 Divers et communication**

---

### **2020-30-1 Désignation d'un délégué communal au SDEA**

---

Monsieur le Maire expose : les statuts du SDEA prévoient un délégué par commune par tranche de 3000 habitants. Bien que la désignation relève obligatoirement de la Communauté de Communes, la commune a la liberté de proposer un délégué. Le choix pourra ne pas porter sur les délégués communautaires, mais il est indispensable que les représentants soient élus municipaux.

Monsieur LORENTZ Jean-Michel, conseiller municipal, est proposé comme délégué au SDEA.

### **2020-30-2 Convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs**

---

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal se réunira le vendredi 10 juillet 2020 à 19h30 afin de désigner les délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.

### **2020-30-3 Logement communal procédure d'expulsion**

---

Monsieur le Maire expose : des locataires de l'un des logements communaux présentent d'importants impayés. Le plan d'apurement de la dette qui avait été mis en place n'est pas respecté par les intéressés. Au vu de la situation et considérant qu'il en est de l'intérêt des finances communales, monsieur le Maire propose d'entamer une procédure d'expulsion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 4 abstentions, AUTORISE et DONNE tout pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de cette procédure.

Délibération certifiée exécutoire,

Compte tenu de sa transmission à la Préfecture du Bas-Rhin et de sa publication.

Le Maire,  
Jean GOETZ

